COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 mai 2023
Greffe +Travaux_0134 + 612_Préavis édités + Entretien courant Patinoire_lju

Préavis No 11/2023

Demande de crédit pour le remplacement des vannes ammoniac (NH3) et la révision complète de deux compresseurs de la patinoire, ainsi que pour le remplacement de l'éclairage de secours ATEX

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de solliciter votre autorité en vue d'une demande de crédit pour le remplacement de vannes ammoniac (NH3) et révision complète des deux compresseurs de la patinoire, ainsi que pour le remplacement de l'éclairage de secours ATEX (Matériel ATEX, à savoir équipement certifié pour les **At**mosphères **Ex**plosibles).

PREAMBULE

L'installation actuelle, datant de 1984, présente de nombreux signes de faiblesse inquiétants, avec un gros risque de fuite.

SITUATION ACTUELLE

Le risque de fuite d'ammoniac existe depuis plusieurs années et s'aggrave avec le temps.

Chaque année, l'ensemble de la machinerie est révisé par une entreprise spécialisée dans ce domaine. Cette dernière a constaté, lors de la dernière mise en service (automne 2022), une fuite relativement importante au niveau des vannes. Son intervention a permis de limiter au maximum les dégâts, mais la réparation de fortune qui a été effectuée ne pourra pas être pérenne.

L'huile des compresseurs (LPT 100) ne se commercialise plus et doit être remplacée par une huile graphitée.

De plus, l'éclairage de secours EX n'est plus conforme et les pièces nécessaires à leur révision ne sont plus disponibles.

TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Les deux vannes situées sur le tank d'ammoniac doivent être changées, ainsi que deux vannes disposées sur le circuit NH3 qui relie le tank aux compresseurs et au désurchauffeur (appareil servant à diminuer la température d'une vapeur précédemment surchauffée).

Les compresseurs doivent être révisés et adaptés au changement d'huile.

Les luminaires EX, situés dans la machinerie, sont à remplacer.

COUT DES TRAVAUX

La Municipalité a contacté l'entreprise en charge de l'entretien de ces installations dans le but d'obtenir un devis pour ces travaux. Il est à relever que ce genre d'installation est très spécifique et qu'il n'existe que très peu d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

Changement des 4 vannes	71'000.00
Révision des compresseurs y compris le changement d'huile	133'000.00
Révision des soupapes de sécurité	9'200.00
Changement des luminaires ATEX	3'800.00
Divers et imprévus	13'000.00
Coût total	**230'000.00**

ECHEANCIER

22 juin 2023	Conseil communal
23 juin au 2 juillet 2023	Délai référendaire
3 juillet 2023	Adjudication et commande de matériel

Dès le 28 août 2023	Début des travaux
Automne 2023	Mise en service de l'installation

FINANCEMENT

Compte tenu de l'intérêt régional de cette infrastructure touristique et sportive, la Municipalité a sollicité une aide financière du Fonds d'Equipement Touristique du Pays-d'Enhaut. Cette demande est actuellement à l'étude auprès de PERET.

CONCLUSIONS

La Municipalité est convaincue que ces travaux sont nécessaires pour des raisons sécuritaires et pour un bon fonctionnement de la production de froid.

Elle rappelle que la patinoire est assujettie à l'OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs). Cette ordonnance a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages résultant d'accidents majeurs. Elle précise que le détenteur d'une entreprise est tenu de prendre toutes les mesures propres à diminuer le risque correspondant à l'état de la technique de sécurité, qui sont économiquement supportables. En font partie les mesures qui permettent de réduire le danger potentiel, d'empêcher les accidents majeurs et d'en limiter les conséquences.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 11/2023 du 3 mai 2023
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

A) **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement des vannes ammoniac (NH3) et à la révision complète des deux compresseurs de la patinoire, ainsi qu'au remplacement de l'éclairage de secours EX.

B) **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 230'000.00.

C) **de financer** ce montant par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 230'000.00 si nécessaire.

D) **d'amortir** :

- L'investissement net de CHF 230'000.00, sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 23'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
- A ce montant s'ajouteront les charges d'exploitation constituées des intérêts passifs annuels de l'ordre de CHF 3'450.00 au taux moyen actuel de 1,5%.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité le 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire adjointe :**
Eric Grandjean	**Daniella Henchoz**